

COMPTES BOURGEOISIE DE LEYTRON 2025



COMPTES BOURGEOISIE DE LEYTRON 2025

1. **Message introductif**
2. **Indicateurs financiers**
3. **Compte de résultats par classification fonctionnelle**
4. **Compte de résultats par nature**
5. **Compte d'investissements par classification fonctionnelle**
6. **Compte d'investissements par nature**
7. **Bilan**
8. **Divers**
 - _ Convocation à l'assemblée primaire
 - _ Principes pour la présentation des comptes
 - _ Rapport de révision

1.

MESSAGE INTRODUCTIF

MESSAGE SUR LES COMPTES 2025 DE LA BOURGEOISIE DE LEYTRON

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004, notamment l'article 17, nous avons le plaisir de soumettre à votre examen et approbation les comptes de la Bourgeoisie de Leytron pour l'année 2025.

Le Conseil bourgeoisial a approuvé les comptes 2025 lors de sa séance du 5 mai 2026.

Les comptes de l'exercice ont été auditionnés par Nofival SA. Le rapport succinct est annexé au présent fascicule.

Introduction

La gestion de la Bourgeoisie se résume principalement :

- pour l'administration générale : de l'exploitation de la carrière du Biollay et de la location du couvert de Tourbillon
- pour l'économie publique : de la location des vignes bourgeoisiiales
- pour l'agriculture de montagne : de la location des alpages

Comptes de l'exercice 2025

La présentation des comptes respecte les dispositions contenues dans la loi sur les communes du 05.02.2004 et dans l'ordonnance sur la gestion financière du 16.06.2004 (OGFCo).

Les comptes 2025 de la Bourgeoisie bouclent sur un excédent de charges de CHF 6'397.39, après prélèvement de CHF 40'000.00 de la réserve de politique budgétaire. La marge d'autofinancement s'élève quant à elle à CHF 19'380.66 et les investissements nets affichent le montant de CHF 13'078.05.

L'aperçu des éléments du compte annuel, ci-après, présente de manière condensée les principaux états financiers de l'exercice.

Aperçu du compte de résultats et investissements

Compte
2024Budget
2025Compte
2025

Compte de résultats

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- CHF	142'474.98	91'050.00	145'112.77
Revenus financiers	+ CHF	190'281.55	179'000.00	164'493.43
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	47'806.57	87'950.00	19'380.66

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	47'806.57	87'950.00	19'380.66
Amortissements planifiés	- CHF	71'659.84	79'600.00	65'778.05
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	500.00	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	30'000.00	-	40'000.00
Excédent de charges	= CHF	-	-	6'397.39
Excédent de revenus	= CHF	6'146.73	7'850.00	-

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	219'259.84	50'000.00	13'078.05
Recettes	- CHF	117'800.00	-	-
Investissements nets	= CHF	101'459.84	50'000.00	13'078.05
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	47'806.57	87'950.00	19'380.66
Investissements nets	- CHF	101'459.84	50'000.00	13'078.05
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	53'653.27	-	-
Excédent de financement	= CHF	-	37'950.00	6'302.61

1. Compte de résultats

Les principaux écarts de charges et de revenus pouvant être relevés entre les comptes 2025 et les prévisions budgétaires sont les suivants :

1.1 Charges

- Les comptes 2025 ont enregistré une provision pour pertes sur débiteurs de CHF 37'500.00, adaptée aux débiteurs ouverts en fin d'exercice. Ce montant est dû par un partenaire touristique de la commune concernant des droits d'eau.

1.2. Revenus

- La recette 2025 des locations des vignes bourgeoises s'élève à CHF 60'974.05 contre CHF 88'000.00 au budget 2025 et CHF 84'266.25 aux comptes 2024. Nous précisons que pour l'année 2025, le Conseil bourgeois a abaissé le prix de location des vignes à hauteur de CHF 0.20 par m² contre CHF 0.40 par m² appliqués depuis l'année 2021. Pour rappel, le tarif de location se montait à CHF 0.60 par m² jusqu'en 2020 y compris. Ces tarifs n'incluent pas les frais de confusion et d'irrigation.
- Les intérêts sur le capital du Triage forestier ont pu être augmentés suite la bonne situation financière et au bon exercice 2025. Ils passent ainsi à CHF 15'000.00 pour l'exercice sous revue au lieu de CHF 5'000.00 budgétés.
- Un prélèvement de CHF 40'000.00 provenant de la réserve de politique budgétaire a été opéré en 2025 et crée donc une recette dans les comptes 2025. Ce prélèvement sert notamment à combler le manco d'entrée des locations des vignes.

2. Compte des investissements

Le compte des investissements 2025 n'amène pas de commentaire particulier.

3. Bilan

Le bilan comparé au 31.12.2025 se présente comme suit :

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2024

Etat 31.12.2025

1	Actif	2'419'791.32	2'357'818.03
	Patrimoine financier	762'690.32	753'417.03
100	Disponibilités et placements à court terme	411'457.73	357'016.69
101	Créances	42'011.19	92'254.94
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	309'221.40	304'145.40
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	1'657'101.00	1'604'401.00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'657'101.00	1'604'401.00
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	-	-
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	2'419'791.32	2'357'818.03
	Capitaux de tiers	675'410.40	659'834.50
200	Engagements courants	8'172.65	14'273.80
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	66'042.75	20'170.70
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	601'195.00	587'890.00
208	Provisions à long terme	-	37'500.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	1'744'380.92	1'697'983.53
29	Capital propre	1'744'380.92	1'697'983.53

Avec un excédent de charges de CHF 6'397.39, le capital propre de la Bourgeoisie s'élève au 31.12.2025 à CHF 1'697'983.53.

4. Considérations finales

La situation financière de la Bourgeoisie reste bonne avec des capitaux propres élevés, mais les années futures s'annoncent difficiles, notamment au niveau de la viticulture et donc des rentrées des locations. Le Conseil bourgeoisial s'engage à trouver des solutions notamment en matière de rentrées financières.

Au vu des résultats présentés, le Conseil bourgeoisial vous propose d'approuver les comptes 2025.

Leytron, mai 2026

Bourgeoisie de Leytron
Laila Cheseaux Baudat, Présidente
Denis Bridy, Secrétaire

2. INDICATEURS FINANCIERS

Compte de résultats échelonné		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	1'783.80	1'650.00	1'377.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	120'716.53	72'200.00	122'550.77
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	71'659.84	79'600.00	65'778.05
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	500.00	-
36 Charges de transferts	CHF	13'950.00	10'000.00	14'050.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	208'110.17	163'950.00	203'755.82
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	61'876.00	52'500.00	51'531.00
43 Revenus divers	CHF	2'740.00	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	64'616.00	52'500.00	51'531.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-143'494.17	-111'450.00	-152'224.82
34 Charges financières	CHF	6'024.65	7'200.00	7'135.00
44 Revenus financiers	CHF	125'665.55	126'500.00	112'962.43
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	119'640.90	119'300.00	105'827.43
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		-23'853.27	7'850.00	-46'397.39
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	30'000.00	-	40'000.00
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	30'000.00	-	40'000.00
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	6'146.73	7'850.00	-6'397.39

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	142'474.98	91'050.00	145'112.77
Revenus financiers	+ CHF	190'281.55	179'000.00	164'493.43
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	47'806.57	87'950.00	19'380.66
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	47'806.57	87'950.00	19'380.66
Amortissements planifiés	- CHF	71'659.84	79'600.00	65'778.05
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	500.00	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	30'000.00	-	40'000.00
Excédent de charges	= CHF	-	-	6'397.39
Excédent de revenus	= CHF	6'146.73	7'850.00	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	219'259.84	50'000.00	13'078.05
Recettes	- CHF	117'800.00	-	-
Investissements nets	= CHF	101'459.84	50'000.00	13'078.05
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	47'806.57	87'950.00	19'380.66
Investissements nets	- CHF	101'459.84	50'000.00	13'078.05
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	53'653.27	-	-
Excédent de financement	= CHF	-	37'950.00	6'302.61

Aperçu du compte annuel		Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
Compte de résultats		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des charges (amortissements inclus)		214'134.82		171'150.00		210'890.82	
Total des revenus			220'281.55		179'000.00		204'493.43
Excédent de revenus		6'146.73		7'850.00		-	
Excédent de charges			-		-		6'397.39
Total		220'281.55	220'281.55	179'000.00	179'000.00	210'890.82	210'890.82
Compte des investissements		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan		219'259.84		50'000.00		13'078.05	
Total des recettes reportées au bilan			117'800.00		-		-
Investissements nets 3)			101'459.84		50'000.00		13'078.05
Total		219'259.84	219'259.84	50'000.00	50'000.00	13'078.05	13'078.05
Financement							
Report des investissements nets		101'459.84		50'000.00		13'078.05	
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif			71'659.84		79'600.00		65'778.05
Report attributions aux fonds et financements spéciaux			-		500.00		-
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-	
Report réévaluation prêts du PA			-		-		-
Report réévaluation des participations du PA			-		-		-
Report attributions au capital propre			-		-		-
Report réévaluation du PA		-		-		-	
Report prélèvements sur le capital propre		30'000.00		-		40'000.00	
Excédent de revenus du compte de résultats			6'146.73		7'850.00		-
Excédent de charges du compte de résultats		-		-		6'397.39	
Excédent de financement		-		37'950.00		6'302.61	
Insuffisance de financement			53'653.27		-		-
Total		131'459.84	131'459.84	87'950.00	87'950.00	65'778.05	65'778.05
Modification du capital							
Report de l'excédent de financement			-		37'950.00		6'302.61
Report de l'insuffisance de financement		53'653.27		-		-	
Report des dépenses d'investissement au bilan			219'259.84		50'000.00		13'078.05
Report des recettes d'investissement au bilan		117'800.00		-		-	
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif		71'659.84		79'600.00		65'778.05	
Report réévaluation prêts du PA		-		-		-	
Report réévaluation des participations du PA		-		-		-	
Report attributions aux fonds et financements spéciaux capitaux tiers		-		-		-	
Report réévaluation du PA			-		-		-
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux capitaux tiers			-		-		-
Augmentation du capital propre		-		8'350.00		-	
Diminution du capital propre			23'853.27		-		46'397.39
Total		243'113.11	243'113.11	87'950.00	87'950.00	65'778.05	65'778.05

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements

Tableau de flux de trésorerie

Flux

	Diminution des actifs et augmentation des passif Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
Résultat ordinaire du compte de résultats			-46'397.39
Résultat extraordinaire du compte de résultats			40'000.00
Amortissements planifiés		+	65'778.05
Attributions aux fonds et financements spéciaux		+	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-	-
Réévaluations des prêts du PA		+	-
Réévaluations des participations du PA		+	-
Attributions au capital propre		+	-
Prélèvements sur le capital propre		-	40'000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire			19'380.66
Dépenses d'investissements			
50 Immobilisations corporelles		-	13'078.05
51 Investissements pour le compte de tiers		-	-
52 Immobilisations incorporelles		-	-
54 Prêts		-	-
55 Participations et capital social		-	-
56 Propres subventions d'investissement		-	-
57 Subventions d'investissement redistribuées		-	-
Recettes d'investissements			
60 Transferts au patrimoine financier		+	-
61 Remboursements		+	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		+	-
63 Subventions d'investissement acquises		+	-
64 Remboursement de prêts		+	-
65 Transferts de participations		+	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		+	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			-13'078.05
	Etat 31.12.2024	Etat 31.12.2025	
100 Disponibilités et placements à court terme	411'457.73	357'016.69	
101 Créances	42'011.19	92'254.94	-50'243.75
102 Placements financiers à court terme	-	-	-
104 Actifs de régularisation	309'221.40	304'145.40	5'076.00
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-	-
107 Placements financiers	-	-	-
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-	-
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-	-
200 Engagements courants	8'172.65	14'273.80	6'101.15
201 Engagements financiers à court terme	-	-	-
204 Passifs de régularisation	66'042.75	20'170.70	-45'872.05
205 Provisions à court terme	-	-	-
206 Engagements financiers à long terme	601'195.00	587'890.00	-13'305.00
208 Provisions à long terme	-	37'500.00	37'500.00
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			-60'743.65
29 Capital propre	1'744'380.92	1'697'983.53	
Variation des liquidités et placements à court terme			-54'441.04
100 Disponibilités et placements à court terme	411'457.73	357'016.69	-54'441.04

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2024

Etat 31.12.2025

1	Actif	2'419'791.32	2'357'818.03
	Patrimoine financier	762'690.32	753'417.03
100	Disponibilités et placements à court terme	411'457.73	357'016.69
101	Créances	42'011.19	92'254.94
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	309'221.40	304'145.40
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	1'657'101.00	1'604'401.00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'657'101.00	1'604'401.00
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	-	-
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	2'419'791.32	2'357'818.03
	Capitaux de tiers	675'410.40	659'834.50
200	Engagements courants	8'172.65	14'273.80
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	66'042.75	20'170.70
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	601'195.00	587'890.00
208	Provisions à long terme	-	37'500.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	1'744'380.92	1'697'983.53
29	Capital propre	1'744'380.92	1'697'983.53

Compte de résultats selon les tâches		Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale		51'934.44	81'686.00	51'650.00	69'500.00	85'568.90	69'466.00
1 Ordre et sécurité publics, défense		-	-	-	-	-	-
2 Formation		-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église		-	-	-	-	-	-
4 Santé		-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale		-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications		-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire		-	-	-	-	-	-
8 Economie publique		156'175.73	107'356.25	112'300.00	109'500.00	118'186.92	91'324.05
9 Finances et impôts		6'024.65	31'239.30	7'200.00	-	7'135.00	43'703.38
Total des charges et des revenus		214'134.82	220'281.55	171'150.00	179'000.00	210'890.82	204'493.43
Excédent de charges			-		-		6'397.39
Excédent de revenus		6'146.73		7'850.00		-	

Compte de résultats selon les natures		Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel		1'783.80		1'650.00		1'377.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		120'716.53		72'200.00		122'550.77	
33 Amortissements du patrimoine administratif		71'659.84		79'600.00		65'778.05	
34 Charges financières		6'024.65		7'200.00		7'135.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		-		500.00		-	
36 Charges de transferts		13'950.00		10'000.00		14'050.00	
37 Subventions redistribuées		-		-		-	
38 Charges extraordinaires		-		-		-	
39 Imputations internes		-		-		-	
40 Revenus fiscaux			-		-		-
41 Patentes et concessions			-		-		-
42 Taxes			61'876.00		52'500.00		51'531.00
43 Revenus divers			2'740.00		-		-
44 Revenus financiers			125'665.55		126'500.00		112'962.43
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-		-		-
46 Revenus de transferts			-		-		-
47 Subventions à redistribuer			-		-		-
48 Revenus extraordinaires			30'000.00		-		40'000.00
49 Imputations internes			-		-		-
Total des charges et des revenus		214'134.82	220'281.55	171'150.00	179'000.00	210'890.82	204'493.43
Excédent de charges			-		-		6'397.39
Excédent de revenus		6'146.73		7'850.00		-	

Compte des investissements selon les tâches		Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	-	-	-	-	-	-
1	Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2	Formation	-	-	-	-	-	-
3	Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4	Santé	-	-	-	-	-	-
5	Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6	Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8	Economie publique	219'259.84	117'800.00	50'000.00	-	13'078.05	-
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes		219'259.84	117'800.00	50'000.00	-	13'078.05	-
Excédent de dépenses			101'459.84		50'000.00		13'078.05
Excédent de recettes		-		-		-	

Compte des investissements selon les natures		Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles		219'259.84		50'000.00		13'078.05	
51 Investissements pour le compte de tiers		-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles		-		-		-	
54 Prêts		-		-		-	
55 Participations et capital social		-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement		-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées		-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier			-		-		-
61 Remboursements			-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles			-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises			117'800.00		-		-
64 Remboursement de prêts			-		-		-
65 Transferts de participations			-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres			-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer			-		-		-
Total des dépenses et des recettes		219'259.84	117'800.00	50'000.00	-	13'078.05	-
Excédent de dépenses			101'459.84		50'000.00		13'078.05
Excédent de recettes		-		-		-	

3.
COMPTE DE RÉSULTATS
PAR CLASSIFICATION FONCTIONNELLE

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2025 Revenus	Budget Charges	2025 Revenus	Comptes Charges	2024 Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE						
022	ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS						
022.31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES						
022.3130.00	Frais de réception	814.40		1'500.00		700.00	
022.3132.00	Frais de la fiduciaire	2'162.00		2'200.00		2'162.00	
022.3137.00	Impôts communaux et cantonaux	11'243.55		10'000.00		10'169.75	
022.3180.00	Variation provision pertes sur débiteurs	37'500.00					
022.3199.00	Cotisations et frais divers	464.00		500.00		419.28	
022.31	TOTAL CHARGES DE BIENS ET SERVICES	52'183.95		14'200.00		13'451.03	
022.36	CHARGES DE TRANSFERTS						
022.3612.00	Contribution aux frais d'administration	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
022.36	TOTAL CHARGES DE TRANSFERTS	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
022.42	TAXES ET REDEVANCES						
022.4210.00	Emolument nouveaux bourgeois		2'500.00				
022.42	TOTAL TAXES ET REDEVANCES		2'500.00				
022	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS	62'183.95	2'500.00	24'200.00		23'451.03	
029	IMMEUBLES ADMINISTRATIFS						
029.30	CHARGES DE PERSONNEL						
029.3010.00	Traitement du personnel d'administration	1'248.00		1'500.00		1'609.55	
029.3050.00	Charges sociales AVS/AI/ APG	129.00		150.00		174.25	
029.30	TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	1'377.00		1'650.00		1'783.80	
029.31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES						
029.3101.00	Matériel d'exploitation,			1'000.00			

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2025 Revenus	Budget Charges	2025 Revenus	Comptes Charges	2024 Revenus
029.3132.00	Honoraires carrière du Biolley	16'730.85		10'000.00		13'492.13	
029.3134.00	Assurances	283.50		500.00		283.50	
029.3144.00	Entretien des bâtiments	593.60		10'000.00		8'023.98	
029.31	TOTAL CHARGES DE BIENS ET SERVICES	17'607.95		21'500.00		21'799.61	
029.33	AMORTISSEMENTS COMPTABLES						
029.3300.40	Amortissements couvert Tourbillon	4'400.00		4'300.00		4'900.00	
029.33	TOTAL AMORTISSEMENTS COMPTABLES	4'400.00		4'300.00		4'900.00	
029.42	TAXES ET REDEVANCES						
029.4240.00	Taxes carrière du Biolley		6'576.00		11'000.00		19'500.00
029.4240.01	Redevance droit d'eau Thermalp		42'455.00		41'500.00		42'376.00
029.4470.00	Location de la carrière		1'735.00		2'000.00		1'735.00
029.4470.01	Location du couvert de Tourbillon		16'200.00		15'000.00		18'075.00
029.42	TOTAL TAXES ET REDEVANCES		66'966.00		69'500.00		81'686.00
029	TOTAL IMMEUBLES ADMINISTRATIFS	23'384.95	66'966.00	27'450.00	69'500.00	28'483.41	81'686.00
0	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	85'568.90	69'466.00	51'650.00	69'500.00	51'934.44	81'686.00

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2025 Revenus	Budget Charges	2025 Revenus	Comptes Charges	2024 Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
811	ADMINISTRATION, EXECUTION ET CONTRÔLE						
811.31	CHARGES DE BIENS ET SERVI						
811.3130.10	Redevances OPAV	6'018.65		5'500.00		6'018.65	
811.3140.00	Frais de confusion et d'irrigation	10'481.50		10'000.00		13'975.35	
811.31	TOTAL CHARGES DE BIENS ET SERVI	16'500.15		15'500.00		19'994.00	
811.44	REVENUS FINANCIERS						
811.4470.00	Location des vignes bourgeoisiales		60'974.05		88'000.00		84'266.25
811.44	TOTAL REVENUS FINANCIERS		60'974.05		88'000.00		84'266.25
811	TOTAL ADMINISTRATION, EXECUTION ET CONTRÔLE	16'500.15	60'974.05	15'500.00	88'000.00	19'994.00	84'266.25
818	AGRICULTURE DE MONTAGNE						
818.31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES						
818.3132.00	Honoraires divers					454.00	
818.3134.00	Assurances	4'304.30		4'500.00		4'304.30	
818.3141.00	Entretien des routes d'alpage	3'946.05		5'000.00		2'832.20	
818.3144.00	Entretien des bâtiments d'alpage	25'243.97		10'000.00		51'954.09	
818.3199.00	Autres charges d'exploitation	2'764.40		500.00		5'927.30	
818.31	TOTAL CHARGES DE BIENS ET SERVICES	36'258.72		20'000.00		65'471.89	
818.33	AMORTISSEMENTS DU PA						
818.3300.40	Amortissements chalets d'alpage	61'378.05		75'300.00		66'759.84	
818.33	TOTAL AMORTISSEMENTS DU PA	61'378.05		75'300.00		66'759.84	

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2025 Revenus	Budget Charges	2025 Revenus	Comptes Charges	2024 Revenus
818.36	CHARGES DE TRANSFERTS						
818.3637.00	Subventions diverses aux ménages privés	4'050.00				3'950.00	
818.36	TOTAL CHARGES DE TRANSFERTS	4'050.00				3'950.00	
818.43	REVENUS DIVERS						
818.4390.00	Dons pour alpage d'Odonne						2'740.00
818.43	TOTAL REVENUS DIVERS						2'740.00
818.44	REVENUS FINANCIERS						
818.4470.00	Location des alpages		15'350.00		16'000.00		15'350.00
818.44	TOTAL REVENUS FINANCIERS		15'350.00		16'000.00		15'350.00
818	TOTAL AGRICULTURE DE MONTAGNE	101'686.77	15'350.00	95'300.00	16'000.00	136'181.73	18'090.00
820	SYLVICULTURE						
820.31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES						
820.3130.05	Frais de coupe de bois			1'000.00			
820.31	TOTAL CHARGES DE BIENS ET SERVICES			1'000.00			
820.35	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET						
820.3511.00	Attribution au fonds forestier			500.00			
820.35	TOTAL ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET			500.00			
820.44	REVENUS FINANCIERS						
820.4400.00	Intérêts CE fonds forestier				500.00		

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2025 Revenus	Budget Charges	2025 Revenus	Comptes Charges	2024 Revenus
820.4402.00	Intérêts s/capital du Triage		15'000.00		5'000.00		5'000.00
820.44	TOTAL REVENUS FINANCIERS		15'000.00		5'500.00		5'000.00
820	TOTAL SYLVICULTURE		15'000.00	1'500.00	5'500.00		5'000.00
8	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE	118'186.92	91'324.05	112'300.00	109'500.00	156'175.73	107'356.25

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2025 Revenus	Budget Charges	2025 Revenus	Comptes Charges	2024 Revenus
9	FINANCES ET IMPÔTS						
961	INTERETS						
961.34	CHARGES FINANCIÈRES						
961.3401.00	Intérêts des engagements financiers	7'135.00		7'200.00		6'024.65	
961.34	TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	7'135.00		7'200.00		6'024.65	
961.44	REVENUS FINANCIERS						
961.4401.00	Intérêts moratoires		2'839.10				
961.4402.00	Intérêts des placements financiers		864.28				1'239.30
961.44	TOTAL REVENUS FINANCIERS		3'703.38				1'239.30
961	TOTAL INTERETS	7'135.00	3'703.38	7'200.00		6'024.65	1'239.30
990	AMORTISSEMENT DU PATR.ADMINIS.EXISTANT						
990.48	PRODUITS EXTRAORDINAIRES						
990.4894.00	Prélèvement s/ la réserve de politique budgétaire		40'000.00				30'000.00
990.48	TOTAL PRODUITS EXTRAORDINAIRES		40'000.00				30'000.00
990	TOTAL AMORTISSEMENT DU PATR.ADMINIS.EXISTANT		40'000.00				30'000.00
9	TOTAL FINANCES ET IMPÔTS	7'135.00	43'703.38	7'200.00		6'024.65	31'239.30
	Total compte de Fonctionnement	210'890.82	204'493.43	171'150.00	179'000.00	214'134.82	220'281.55
	Excédent de revenus ou de charges		6'397.39	7'850.00		6'146.73	

4.

COMPTE DE RÉSULTATS PAR NATURE

RECAPITULATION DES CHARGES ET DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

		Comptes		2025		Budget		2025		Comptes		2024	
		Charges		Revenus		Charges		Revenus		Charges		Revenus	
30	Charges de personnel	1'377.00				1'650.00				1'783.80			
31	Charges de biens et services et autres charges d'e	122'550.77				72'200.00				120'716.53			
32	Intérêts passifs												
33	Amortissements du patrimoine administratif	65'778.05				79'600.00				71'659.84			
34	Charges financières	7'135.00				7'200.00				6'024.65			
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux					500.00							
36	Charges de transfert	14'050.00				10'000.00				13'950.00			
37	Subventions à redistribuer												
38	Charges extraordinaires												
39	Imputations internes												
40	Revenus fiscaux												
41	Patentes et concessions												
42	Taxes			51'531.00				52'500.00				61'876.00	
43	Revenus divers											2'740.00	
44	Revenus financiers			112'962.43				126'500.00				125'665.55	
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux												
46	Revenus de transfert												
47	Subventions à redistribuer												
48	Revenus extraordinaires			40'000.00								30'000.00	
49	Imputations internes												
90	Clôture du compte de résultats												
Total des charges et revenus		210'890.82		204'493.43		171'150.00		179'000.00		214'134.82		220'281.55	
Excédent des revenus ou des charges				6'397.39		7'850.00				6'146.73			

5.

**COMPTE D'INVESTISSEMENTS
PAR CLASSIFICATION FONCTIONNELLE**

Comptes d'Investissement		Comptes Dépenses	2025 Recettes	Budget Dépenses	2025 Recettes	Comptes Dépenses	2024 Recettes
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
818	AGRICULTURE DE MONTAGNE						
818.50	IMMOBILISATIONS CORPORELL						
818.504	TERRAINS BATIS						
818.5040.00	Transformation bâtiments	13'078.05		50'000.00		219'259.84	
818.504	TOTAL TERRAINS BATIS	13'078.05		50'000.00		219'259.84	
818.50	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELL	13'078.05		50'000.00		219'259.84	
818.63	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACQUISES						
818.6310.00	Subvention cantonale						110'300.00
818.6320.00	Subvention communale						7'500.00
818.63	TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACQUISES						117'800.00
818	TOTAL AGRICULTURE DE MONTAGNE	13'078.05		50'000.00		219'259.84	117'800.00
8	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE	13'078.05		50'000.00		219'259.84	117'800.00
	Total compte d'Investissement	13'078.05		50'000.00		219'259.84	117'800.00
	Investissements nets		13'078.05		50'000.00		101'459.84

6.
**COMPTE D'INVESTISSEMENTS
PAR NATURE**

RECAPITULATION DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

Comptes		2025	Budget	2025	Comptes	2024
Dépenses		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	13'078.05	50'000.00		219'259.84	
51	Investissements pour le compte de tiers					
52	Immobilisations incorporelles					
54	Prêts					
55	Participations et capital social					
56	Subventions d'investissement propres					
57	Subventions d'investissement à redistribuer					
58	Autres dépenses à porter à l'actif...					
59	Report au bilan					
60	Report d'immobilisations corporelles dans le patri					
61	Remboursements					
62	Report d'immobilisations incorporelles					
63	Subventions d'investissement acquises					117'800.00
64	Remboursement de prêts					
65	Report de participations					
66	Remboursement de subventions d'investissement prop					
67	Subventions d'investissement à redistribuer					
68	Reprise des amortissements					
69	Report au bilan					
Total des dépenses et recettes		13'078.05	50'000.00		219'259.84	117'800.00
Excédent des recettes ou des dépenses						
		13'078.05		50'000.00		101'459.84

7. BILAN

BOURGEOISIE DE LEYTRON		Bilan 2025	Bilan 2024
000.1	ACTIF		
000.10	PATRIMOINE FINANCIER		
000.100	DISPONIBILITES ET PLACEMENTS		
000.1002	BANQUES		
000.1002.00	Raiffeisen c/c	94'672.18	79'332.55
000.1002.01	BCVS CH87 0076 5001 0536 3070 4	140'619.55	210'956.10
000.1002.20	Raiffeisen fonds forestie	121'724.96	121'169.08
000.1002	BANQUES	357'016.69	411'457.73
000.100	DISPONIBILITES ET PLACEMENTS	357'016.69	411'457.73
000.101	CREANCES		
000.1010.00	Débiteurs	40'822.70	43'755.55
000.1011.00	C/C commune de Leytron	51'432.24	-1'744.36
000.101	CREANCES	92'254.94	42'011.19
000.1041	ACTIFS DE REGULARISATION,		
000.1041.00	Actifs de régularisation,	20'265.40	25'341.40
000.1041	ACTIFS DE REGULARISATION,	20'265.40	25'341.40
000.1046	ACTIFS DE REGULARISATION,		
000.1046.00	Actifs de régularisation, groupe mat. 5, 6 (inv.)	283'880.00	283'880.00
000.1046	ACTIFS DE REGULARISATION,	283'880.00	283'880.00
000.10	PATRIMOINE FINANCIER	753'417.03	762'690.32

BOURGEOISIE DE LEYTRON		Bilan 2025	Bilan 2024
000.14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
000.1400.00	Terrains	620'000.00	620'000.00
000.1400.05	Alpages et pâturages	107'000.00	107'000.00
000.1400.10	Carrière du Biolley	13'500.00	13'500.00
000.1404.00	Hangar forestier	1.00	1.00
000.1404.05	Chalets d'alpages	552'400.00	600'700.00
000.1404.10	Couvert de Tourbillon	39'300.00	43'700.00
000.1405	FORETS		
000.1405.00	Forêts	212'000.00	212'000.00
000.1405	FORETS	212'000.00	212'000.00
000.145	PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL		
000.1454.00	Participation au capital	60'000.00	60'000.00
000.1454.01	Banque Raiffeisen	200.00	200.00
000.145	PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL	60'200.00	60'200.00
000.14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1'604'401.00	1'657'101.00

BOURGEOISIE DE LEYTRON		Bilan 2025	Bilan 2024
000.1	ACTIF	2'357'818.03	2'419'791.32
000.2	PASSIF		
000.20	CAPITAUX DE TIERS		
000.200	ENGAGEMENTS COURANTS		
000.2000.00	Créanciers	-14'273.80	-8'172.65
000.200	ENGAGEMENTS COURANTS	-14'273.80	-8'172.65
000.2041	PASSIFS DE REGULARISATION		
000.2041.00	Passifs de régularisation	-20'170.70	-4'540.60
000.2041	PASSIFS DE REGULARISATION	-20'170.70	-4'540.60
000.2046	PASSIFS DE REGULARISATION		
000.2046.00	Passifs de régularisation		-61'502.15
000.2046	PASSIFS DE REGULARISATION		-61'502.15
000.2064	PRETS, RECONNAISSANCES DE DETTES		
000.2064.00	Crédit agricole rénov. alpage Odonne (18 ans)	-212'890.00	-226'195.00
000.2064.01	BCVS 105.369.91.06 échéance 26.02.2023	-375'000.00	-375'000.00
000.2064	PRETS, RECONNAISSANCES DE DETTES	-587'890.00	-601'195.00
000.208	PROVISIONS A LONG TERME		
000.2089.00	Provision pour pertes sur débiteurs	-37'500.00	
000.208	PROVISIONS A LONG TERME	-37'500.00	
000.20	CAPITAUX DE TIERS	-659'834.50	-675'410.40

BOURGEOISIE DE LEYTRON		Bilan 2025	Bilan 2024
000.29	CAPITAUX PROPRES		
000.294	RESERVES		
000.2940	RESERVE DE POLITIQUE BUDG		
000.2940.00	Réserve de politique budg	-49'792.79	-89'792.79
000.2940	RESERVE DE POLITIQUE BUDG	-49'792.79	-89'792.79
000.294	RESERVES	-49'792.79	-89'792.79
000.299	EXCEDENT/DECOUVERT AU BIL		
000.2990	RESULTAT ANNUEL		
000.2990.00	Résultat annuel	6'397.39	-40'042.03
000.2990	RESULTAT ANNUEL	6'397.39	-40'042.03
000.2999	RESULTATS CUMULES DES ANN		
000.2999.00	Fortune nette	-1'654'588.13	-1'614'546.10
000.2999	RESULTATS CUMULES DES ANN	-1'654'588.13	-1'614'546.10
000.299	EXCEDENT/DECOUVERT AU BIL	-1'648'190.74	-1'654'588.13
000.29	CAPITAUX PROPRES	-1'697'983.53	-1'744'380.92

BOURGEOISIE DE LEYTRON		Bilan 2025	Bilan 2024
000.2	PASSIF		
		-2'357'818.03	-2'419'791.32
COMPTES DE BILAN			

8. DIVERS

CONVOCA T I O N

Assemblée primaire – comptes 2025

L'assemblée primaire est convoquée pour le mercredi 10 juin 2026 à l'Ancienne Eglise de Leytron.

A. Assemblée bourgeoisiale à 19h15 avec l'ordre du jour suivant :

1. Bienvenue, introduction
2. Lecture du PV de la dernière assemblée
3. Location des portions bourgeoisiales
4. Présentation des comptes 2025, rapport de l'organe de contrôle, approbation
5. Divers

B. Assemblée municipale à 19h30 avec l'ordre du jour suivant :

1. Bienvenue, introduction
2. Lecture du PV de la dernière assemblée
3. Présentation des comptes 2025, rapport de l'organe de contrôle, approbation
4. Divers

Conformément à l'article 15 de la loi sur les communes du 5 février 2004, les comptes sont à la disposition des citoyens et des bourgeois et peuvent être consultés au Greffe communal du lundi au vendredi de 08h00 à 11h00.

Les procès-verbaux des assemblées du 3 décembre 2025 peuvent également être consultés au Greffe communal.

Leytron, mai 2026

La Présidente
Cheséaux Baudat Laila

Le Secrétaire
Bridy Denis



Principes pour la présentation et la tenue du compte de la bourgeoisie de Leytron

1. Base légale

L'établissement du compte de la bourgeoisie de Leytron se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Leytron se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.--

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 07 Recettes fiscales

- Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 0.--

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 20'000.-- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

En cas de réévaluation, le patrimoine financier doit faire l'objet d'évaluation ultérieure au plus tôt après 5 ans par un réviseur particulièrement qualifié au sens du code des obligations.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.--

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 20'000.-- par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0 % (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 10 % (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 10 % (compte bilan 1402)
Autres travaux de génie-civil : 7 % (compte bilan 1403)
Bâtiments : 10 % (compte bilan 1404)
Forêts : 0 % (compte bilan 1405)
Biens meubles : 40 % (compte bilan 1406)
Autres immobilisations corporelles : 50 % (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 20 %.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 0.--

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 0.--

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de

la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 0.--

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2025 à l'Assemblée primaire de la bourgeoisie de Leytron

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Bourgeoisie de Leytron, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la bourgeoisie de Leytron, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune, ni sur son existence.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil bourgeoisial, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- la bourgeoisie dispose d'une fortune nette
- selon notre appréciation, la bourgeoisie de Leytron est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 5 mai 2026

NOFIVAL SA
ASR 501643

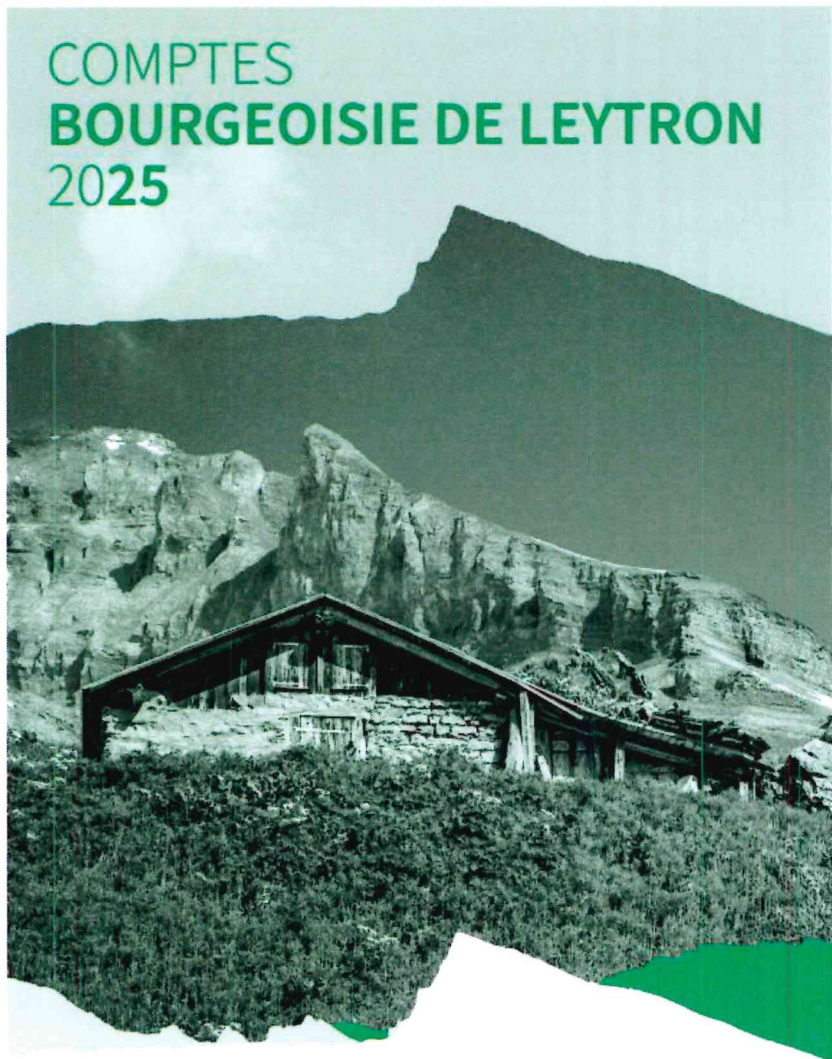


Mathias Pellaud
Réviseur agréé
Réviseur responsable



Romain De Boni
Réviseur agréé

COMPTES BOURGEOISIE DE LEYTRON 2025



www.leytron.ch


COMMUNE DE LEYTRON
1110 - 1111 - 1112 - 1113 - 1114 - 1115 - 1116 - 1117 - 1118 - 1119 - 1120 - 1121 - 1122 - 1123 - 1124 - 1125 - 1126 - 1127 - 1128 - 1129 - 1130 - 1131 - 1132 - 1133 - 1134 - 1135 - 1136 - 1137 - 1138 - 1139 - 1140 - 1141 - 1142 - 1143 - 1144 - 1145 - 1146 - 1147 - 1148 - 1149 - 1150 - 1151 - 1152 - 1153 - 1154 - 1155 - 1156 - 1157 - 1158 - 1159 - 1160 - 1161 - 1162 - 1163 - 1164 - 1165 - 1166 - 1167 - 1168 - 1169 - 1170 - 1171 - 1172 - 1173 - 1174 - 1175 - 1176 - 1177 - 1178 - 1179 - 1180 - 1181 - 1182 - 1183 - 1184 - 1185 - 1186 - 1187 - 1188 - 1189 - 1190 - 1191 - 1192 - 1193 - 1194 - 1195 - 1196 - 1197 - 1198 - 1199 - 1200

Les comptes 2025 de la Bourgeoisie de Leytron ont été approuvés :

- en séance du Conseil bourgeoisial du 5 mai 2026
- en assemblée bourgeoisiale du 10 juin 2026

LA BOURGEOISIE DE LEYTRON

La Présidente
Laila Cheseaux Baudat



Le Secrétaire
Denis Bridy